FONDE EN 1893

LE NUMERO 10 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Lundi 29 Décembre 1919

LE NUMERO 10 CENTIMES

LES

Elections Sénatoriales dans le Nord

Les élections du Nord ont montré combien la population de notre région était résolue à réclamer des réformes, dans tous les domaines de la vie publique. Pour traduire ce sentiment en langage politique, disons que nos élections ont été très à gauche.

Le scrutin sénatorial doit refléter la même aspiration. Le Sénat a une grande influence sur le vote des lois. A maintes reprises, des textes d'un esprit libéral ont été modifiés, émasculés, amoindris par la Haute-Assemblée. La loi des dommages de guerre subit ce sort au Luxembourg ; la loi sur l'amnistie demeure imparfaite parce que le Sénat le voulut ainsi.

Dans le département du Nord, les élections communales et cantonales ont assuré une large représentation aux socialistes. Ceux-ci disposent de plus de 800 voix pour les élections sénatoriales sur près de 2.500 du collège électoral.

En bonne justice, cela signifie que le Parti Socialiste serait en droit d'obtenir le tiers des sièges du Nord au Sénat.

Nous ne croyons pas qu'il y ait tant d'ambition au sein de la Fédération du Nord. On y comprend les bienfaits de la politique du bloc de gauche, seule capable d'unir en un solide faisceau toutes les forces démocratiques du pays et des départements pour réaliser immédiatement des réformes pratiques. Cette politique, qui est la nôtre, est la plus conforme aux intérêts directs des populations, et comme nous avons applaudi à toutes les manifestations de ce genre, lors des dernières élections, nous y demeurons attachés pour la réussite des élections du 11 janvier.

Que feront les sénateurs sortants ?

Il nous est revenu que plusieurs réunions de ceux-ci avaient eu lieu déjà sans qu'aucune résolution ait été prise.

Le siège vacant de M. Lozé attire le parti réactionnaire, qui souhaiterait y voir M. Plichon. Nous ne pouvons pas croire que des républicains comme nos sénateurs sortants consentiraient à abandonner, sans lutte, ce siège à la droite ou, ce qui serait pis, à admettre une coalition avec l'un des chefs les plus avérés des adversaires de la République.

Le corps électoral républicain et socialiste est assez imposant, dans le Nord, pour permettre à notre représentation au Sénat d'être nettement orientée à gauche.

La situation est difficile, sans doute, par le fait que sept sénateurs sortants se représentent et que le Parti Socialiste a réduit ses légitimes exigences à deux sièges sur huit. Mais si l'on examine le problème sous toutes ses faces on s'aperçoit que si un bloc de gauche ne se formait pas avec le concours des sénateurs sortants, ou bien le Parti Socialiste présenterait une liste complète de candidats au premier tour de scrutin, et les résultats du vote pourraient être singulièrement modifiés de ce fait, ou bien le bloc de gauche se ferait entre des républicains (dont quelques noms ont été prononcés) et des candidats de la Fédération socialiste.

Il n'est pas souhaitable de voir les divisions surgir dans le parti républicain, qui a déjà trop souffert du manque d'unité dans le passé. Les traditions politiques de nos sénateurs sortants ne s'opposent point, au contraire, à une alliance à gauche.

Nous souhaitons vivement qu'on cherche les moyens de la réaliser.

Alex WILL.

LES CONGRÈS

Les Etudiants socialistes sont réunis à Genève

Genève, 27 décembre. — Le Congrès international des étudiants socialistes et communistes s'est ouvert vendredi à Genève. Une trentaine de délégués anglais, allemands, suisses, yougoslaves, autrichiens, américains, y assistaient.

Les délégués français n'étaient pas arrivés. Les Jeunesses socialistes suisses ont délégué M. Humbert Droz. Le Congrès durera quelques jours.

Les Chapeliers et la C. G. T.

Toulouse, 27 décembre. — Le 18me Congrès national de la Chapellerie s'est ouvert à Caussade, sous la présidence de M. Viguier, du Syndicat de Caussade, qui a salué les congressistes représentant les principaux centres de chapellerie, notamment Paris, Essonnes, Lyon, Marseille, Toulouse, et Romans.

Au cours de la séance tenue hier soir, sous la présidence de M. Antoine, de Lyon, le rapport concernant l'attitude de la C. G. T., a été adopté après une longue discussion. Les travaux du Congrès continuent aujourd'hui.

On a arrêté un baron anarchiste

IL A TENU DES PROPOS DEFAITISTES

On vient d'arrêter à Nice le baron Frédérick Stakelberg, très connu dans les milieux avancés où il faisait de la propagande anarchiste.

Sujet russe, naturalisé Français, depuis longtemps, le baron s'était retiré à Nice ; possesseur d'une certaine fortune, mais vivant assez modestement, il fréquentait assidûment les milieux ouvriers. En 1914, il fut candidat socialiste aux élections législatives contre M. Raiberti. Il était recherché depuis deux ans par le conseil de guerre de la 15me région pour ses menées antipatriotiques et ses propos défaitistes. Se sachant l'objet d'un mandat d'amener, il alla se cacher à Marseille. Ces temps derniers, croyant qu'il bénéficierait de la loi d'amnistie, il revint à Nice mais son cas n'est pas visé par la loi de pardon et des agents sont venus le cueillir chez lui, pour le conduire à la maison d'arrêt.

LE NORD ARTISTE

DEUX GRANDS PRIX DE PEINTURE

Un premier second grand-prix de peinture a été attribué à M. Alfred Bottian, né le 6 février 1889, à Valenciennes, élève de M. Adalbert. Un deuxième second grand-prix a été attribué à M. Maurice-Paul-Pierre Herbaux, né le 6 juillet 1890, à Lannoy (Nord), élève de M. Adalbert.

QUI EST RESPONSABLE DE LA CATASTROPHE DE DOUAI ?

LE MECANICIEN MERIAUX ET L'AIGUILLEUR BAJEUX ONT ETE REMIS EN LIBERTE

La protestation du Syndicat des Cheminots, dont le « Réveil du Nord » s'est fait l'écho, a été entendue.

Le mécanicien Mériaux et l'aiguilleur Bajeux ont été remis en liberté, samedi matin.

On sait que Mériaux avait pour défenseur Me Escoffier, qui a fait en faveur de la mise en liberté de son client, de pressantes démarches auprès du juge d'instruction.

Il y avait un cadavre sur la voie

La petite morte était souillée

L'ASSASSIN EST SON BEAU-PERE

Vienne (Isère), 27 décembre. — Des hommes d'équipe ont découvert, sur la voie du chemin de fer, près de la gare d'Heyrieux, le cadavre d'une jeune fille de 15 ans, Mlle Charlotte Frizon. La malheureuse, qui revenait de passer la journée chez un oncle, avait été violée, puis assassinée.

Voici quelques détails sur ce crime :

André Lavère, métallurgiste à Bourgoin, s'est rendu à la commune de Grenay pour y chercher la fille de sa première femme.

En cours de route, Lavère étrangla sa fille après l'avoir violée.

Lavère a été arrêté au moment où il allait se rendre.

200 francs pour déjeuner 38.000 francs pour se promener

CE SONT LES PRODIGALITES D'UN ESCROC DE DIX-SEPT ANS

M. Planchenault, juge d'instruction à Paris, a fait écrouer à la Santé un jeune homme de dix-sept ans, accusé d'avoir détourné 150.000 francs de chèques au préjudice d'une importante filature de la rue de Montreuil, dans laquelle il était employé. Ce précoce escroc dissipa en folles prodigalités le produit de ses vols. Il ne déjeunait pas à moins de 200 francs par jour et on le soupçonna d'avoir dépensé 38.000 francs simplement en frais de taxi !

Plusieurs jeunes gens, qui l'ont aidé à dilapider les fonds détournés sont également poursuivis.

L'amour entra...

ON LE PRIT POUR UN CAMBRIOLEUR

Chaque semaine, Mme veuve Lemaire, ménagère à Longpré-lès-Amiens, s'absente de son domicile pour venir passer quelque temps chez ses enfants, qui habitent Amiens.

Dernièrement, à son retour chez elle, Mme Lemaire ne fut pas peu surprise de voir que quelqu'un s'était introduit dans la maison par une fenêtre. De suite, elle pensa à un cambriolage.

Pour y parvenir, on avait déchiré le papier huilé qui remplace le carreau. Chose extraordinaire, tout était en ordre. Au contraire, le lit attestait qu'on y avait couché. On a même de bonnes raisons de croire qu'un couple s'y était livré à de tendres ébats.

Le commissaire, saisi d'une plainte par Mme Lemaire, a ouvert une enquête.

AUX CONSEILS DE GUERRE

Des gaies des Boches

LA PARFUMEUSE

La nommée Willems Julia, femme Leroy, 30 ans, arrêtée dernièrement à Paris, sous l'inculpation de trafic d'or et d'intelligences avec l'ennemi, qui, pendant la guerre, tenait un magasin de parfumerie, au numéro 120 de la rue Nationale, a été mise hier en liberté provisoire sur versement d'une caution de 2.000 francs.

LA DAME DE FIVES

Le général commandant le 1er corps a refusé de donner suite à la demande de mise en liberté provisoire de Mme Israël, présentée par le capitaine rapporteur près le 3me conseil de guerre, la Justice militaire devant préalablement interroger, par commission rogatoire le capitaine lorrain Devaux, un des principaux témoins dans cette affaire.

LE FAUX BARON AVIATEUR

Sur mandat d'arrêt délivré par le 3me conseil de guerre, le nommé Lagrange François, 19 ans, mécanicien, demeurant à Lille, rue St-Nicolas, a été incarcéré sous l'inculpation d'intelligences avec l'ennemi. Cet individu, qui avait la folie des grandeurs, fut arrêté une première fois dans le Midi peu après l'armistice, pour escroqueries et port illégal d'uniforme d'aviateur.

Il parvint à s'évader, et erra partout en France, se faisant passer pour baron. Pendant l'occupation, il était constamment en compagnie de policiers boches, avec lesquels il entretint des relations aussi étroites que suivies.

LE VIEUX PETIT LOUIS

Le nommé Petit Louis, de Courcelles-les-Lens, âgé de 70 ans, a été incarcéré hier, à la Citadelle, pour avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi.

UNE MISE AU POINT

A la suite de notre article publié hier, relatant les aventures extraordinaires de M. Delacherie, nous avons reçu la visite de l'intéressé, qui nous donne des précisions sur les péripéties de ses voyages en France.

Tout d'abord, il déclare n'avoir pas été le secrétaire de Thérèse Humbert.

Quant à son entrevue avec M. Briand, elle eut lieu lors de son premier voyage en France non occupée, et ce n'est qu'à son second voyage qu'il fut appréhendé en Angleterre. « C'est pour la défense nationale, dit-il, que je quittais Lille, et également dans l'intention de revoir mes fils ».

De retour à Anvers, il rendit compte de sa mission à la « dame blonde », de la façon qui lui avait été indiquée en France, et revint ensuite à Lille.

C'est alors, qu'à la suite de dénonciations, le capitaine Lubeke le fit arrêter et menaça de le faire fusiller, mais un ordre supérieur arriva d'Anvers, le réclamant pour lui confier la seconde mission qu'il ne put exécuter, ayant été arrêté en Angleterre, et tenu sept mois incarcéré. Après l'armistice, il demanda alors qu'une enquête fut ouverte sur son affaire, et c'est à la suite de plaintes portées contre lui pour l'affaire des correspondances disparues dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, qu'il fut arrêté le 9 août 1919.

On n'a pas de charbon à Lille mais... le port de Saint-Malo en est encombré

Saint-Malo, 27 décembre. — Par suite du manque de wagons, le stock des charbons et combustibles qui se trouvent sur les quais, dépasse 58.000 tonnes ; les importateurs prouvent de grandes difficultés pour décharger les navires qui ont des surestaries atteignant huit et dix jours.

Douze milliards pour trois mois

C'est la somme demandée à la Chambre par M. Klotz pour le premier trimestre de 1920 !!

La séance de l'après-midi est ouverte à trois heures quarante, sous la présidence de M. DESCHANEL. La Chambre aborde la discussion générale du projet de loi relatif aux douzièmes provisoires pour l'exercice 1920.

M. MAILLARD (Seine-Inférieure) estime qu'il faut absolument équilibrer le Budget, et ne plus avoir recours dans l'avenir aux douzièmes.

LE RAPPEL D'IMPOTS

M. GROUSSAU demande des explications sur la situation fiscale des régions libérées. Puis l'orateur traite les questions du rappel de l'impôt sur le revenu pendant les années de guerre. Il s'élève contre l'administration qui réclame les arriérés.

POUR LES PRISONNIERS

PASQUAL parle ensuite en faveur d'une indemnité accordée aux prisonniers civils enlevés en captivité en Allemagne, puis l'orateur réclame le remboursement aux familles des colis envoyés aux prisonniers en Allemagne.

RINGUIER intervient en faveur des démobilisés et des habitants des régions libérées.

Les projets de M. Klotz

Le Ministre sur la sellette

M. KLOTZ monte à la tribune et fait cette déclaration : « Au nom du Gouvernement je déposerai lundi un projet d'emprunt et ferai un exposé sur la situation financière avec toute la sincérité dont je suis capable ».

Ernest LAFFONT demande à M. Klotz de répondre aux questions qui lui ont été posées par le groupe socialiste.

M. KLOTZ revient à la tribune. Il répondra lundi à la plupart des questions du groupe socialiste. Néanmoins, il veut, maintenant satisfaire sa curiosité sur certains points.

Un budget de 50 milliards ?

M. KLOTZ. — Je comprends le scrupule de l'assemblée qui se dit : Nous n'avons pas de Budget et l'on engage 12 milliards, est-ce que le Budget de 1920 sera de 50 milliards ? Non, il y a là des chiffres qui ne se renouvelleront plus ; dans tous les cas, le projet du Budget est en préparation, il vous sera présenté avant la fin de janvier. Ce budget comprendra toutes les dépenses permanentes ; pour le moment, il n'est pas possible de ne demander qu'un seul douzième ; avant la fin de janvier, vous aurez le projet de budget et le projet d'impôts, nous demanderons la priorité en faveur du projet d'impôts.

M. André LEFEBVRE. — Jamais, dans l'histoire du Parlement, une demande de douzièmes provisoires n'a été déposée avant le dépôt du Budget général ! ! !

André LEFEBVRE déclare n'être pas satisfait des explications du Ministre. Bien avant le Ministre, dit-il, la Chambre a réclamé des impôts nouveaux et des emprunts suivant le procédé employé par d'autres puissances alliées.

Les stocks américains

M. LE TROQUER, sous-secrétaire d'Etat à la liquidation des stocks ayant affirmé que la liquidation des stocks français et américains produisait 6 milliards 15 millions, la droite interrompt : « Si on ne les vole pas, si on ne les vole pas ! »

M. LE TROQUER profite de cette interruption pour remettre les choses au point et dit que des sanctions sévères ont été prises.

La question de confiance à propos des douzièmes

La Chambre passe ensuite à la discussion des articles. L'article premier porte ouverture d'un crédit de 3 milliards 618 millions 846.541 francs, pour les dépenses ordinaires des services civils.

LAFONT ayant demandé à la Chambre de ne voter qu'un seul douzième, M. KLOTZ pose la question de confiance sur le vote des trois douzièmes.

L'amendement du groupe socialiste tendant au vote d'un seul douzième est repoussé par 470 voix contre 79 sur 549 votants.

L'article premier est alors adopté sans modification.

A l'article 3, portant trois milliards pour les dépenses militaires et les dépenses exceptionnelles des services publics, M. GOUDE demande le rétablissement du crédit initial.

Après l'intervention de M. André LEFEBVRE et de M. LEYGUES, ministre de la Marine, l'article trois est adopté, sans modification.

Les impôts en retard ne seront pas perçus dans les Régions Libérées

A l'article 5, qui prévoit la répartition par le Ministère, au moyen d'un décret des crédits ainsi ouverts, Léon ESCOFFIER réclame que les impôts des contribuables des régions libérées soient comptés comme dommages de guerre.

M. KLOTZ répond qu'il déposera un projet de loi spécial à ce sujet. Le ministre rappelle que le Conseil d'Etat a déclaré que les habitants des régions libérées devaient être exonérés de l'impôt sur le revenu pendant les années de guerre.

L'article 5 est adopté.

M. KLOTZ. — Quand le contribuable aura droit à un dégrèvement, il fera une réclamation, mais un dégrèvement général est inadmissible pour les démobilisés, puisqu'il comprendrait même les bénéfices de guerre. Il ne faut pas oublier les dispositions favorables de la loi du 31 mai 1919. Voilà donc la question mise au point : on agira avec les plus grands ménagements et on donnera tout le temps nécessaire aux contribuables, mais ceux qui pourront payer devront payer.

L'ensemble de la loi est finalement adopté par 475 voix contre 52 sur 533 votants.

La séance est levée à sept heures. La prochaine séance est renvoyée à lundi, trois heures.

SEANCE DU MATIN

A la séance du matin, la Chambre avait discuté les questions suivantes :

Le budget des Régions Libérées

INDEMNITES AUX INSTITUTEURS

Au budget de l'Instruction, M. MARIN demande que les crédits de 15.458.000 francs prévus pour les indemnités spéciales aux fonctionnaires en résidence dans les localités dévastées, soient relevés de un million. D'accord avec le gouvernement et la commission, le crédit est porté à 16 millions.

POUR LA RECONSTITUTION DU MOBILIER

Au budget des régions libérées, RINGUIER demande le relèvement de l'avance de mille francs accordée aux chefs de famille pour reconstitution du mobilier.

M. TARDIEU répond que depuis plusieurs jours déjà, la base de cette avance a été sensiblement relevée.

M. CRESPEL, député du Nord, demande qu'on n'élève pas trop de constructions provisoires, mais plutôt des constructions définitives.

M. TARDIEU reconnaît le bien-fondé de ses observations et promet de remédier à la situation.

Un crime à Pont-à-Vendin

Un déserteur a tué sa femme

IL A VOULU SE SUICIDER

Dans la soirée du vendredi 26 décembre, Mme Lecot, née Blanche Cornet, originaire de Ferrière-la-Petite, a été trouvée assassinée dans sa maison, route d'Annay, à Pont-à-Vendin.

Le meurtrier, qui n'est autre que son mari, a été trouvé, gisant à côté du cadavre ; il s'est tiré deux balles de revolver dans la tête.

Le docteur Maniez, appelé d'urgence, le fit transporter immédiatement à l'Hôpital de Lens.

Lecot n'a encore pu être interrogé.

Le Parquet de Béthune a été aussitôt prévenu.

On ignore les motifs exacts qui ont poussé le mari à tuer sa femme.

De l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés, il résulte que Lecot serait déserteur de la 1re Section de C. O. A.

Il vivait depuis longtemps en mauvaise intelligence avec sa femme, qui se refusait à le suivre en Belgique ; il profita de l'absence de son beau-frère, qui habitait chez lui, pour accomplir son forfait.

Ce fut Cornet, frère de la victime, qui trouva les deux corps, baignant dans une mare de sang.

L'état du meurtrier n'est pas désespéré.

Lecot est originaire de Le Coteau ; sa femme, de Ferrière-la-Grande.

Et la vie est chère !

Lyon, 27 décembre. — Depuis de nombreuses semaines, sur l'embranchement du P. L. M., spécial au ravitaillement civil, 225 tonnes de farine panifiable se gâtent. A côté gisent et se pourrissent 870 tonnes d'orge et 70 tonnes d'avoine, qui sont gâchés pour la plupart.

Va-t-on déclasser Maubeuge ?

Paris 27 décembre. — On a distribué aujourd'hui à la Chambre l'exposé des motifs portant déclassement d'un certain nombre de places fortes, dont Maubeuge.

Les petits bateliers ont gain de cause

CLEMENCEAU APPUIERA LEUR PROJET DE LOI DE REORGANISATION DES TRANSPORTS PAR EAU

M. Klotz a reçu, samedi matin, avec ses collègues des travaux publics et des transports, les délégués du Syndicat de la petite batellerie. Cette deuxième entrevue avait pour but l'étude des propositions du Syndicat pour remédier à la crise des transports.

Une autre entrevue, à laquelle assistait M. Claveille, ministre des transports, a eu lieu ce matin, à 10 heures, à la présidence du Conseil, entre M. Clemenceau et les délégués du Syndicat de la petite batellerie.

D'une nouvelle discussion qui s'est engagée, il ressort que le président du conseil est partisan en principe de faire voter par le Parlement et avant son départ du pouvoir, le projet de loi qui lui a été soumis par les mandataires des bateliers.

De son côté, M. Claveille réunira dès lundi le Comité consultatif de la navigation intérieure à l'effet de faire examiner par ses membres le projet de loi qui devra être retourné à M. Clemenceau dès mardi.

Les Cheminots protestent contre les transports plus cher

ILS DEMANDENT A L'ETAT DE PRENDRE LA DIRECTION DES RESEAUX

La commission exécutive de la Fédération nationale des travailleurs des chemins de fer a, dans sa réunion du 26 décembre, voté à l'unanimité une déclaration dans laquelle, après avoir rappelé qu'elle s'était élevée contre le premier relèvement des tarifs, en 1916, elle proteste contre les nouvelles augmentations en instance. Elle considère, en effet, qu'il est inadmissible d'accorder un relèvement des tarifs sans connaître exactement l'importance du coût de l'exploitation.

La déclaration ajoute que l'augmentation des tarifs engendrerait une nouvelle hausse du coût de la vie, et elle demande à l'Etat de dénoncer les conventions de 1883 et de reprendre la direction des réseaux.

LE BAIN OBLIGATOIRE

UN VŒU DES FEMMES FRANÇAISES

Après la conférence faite par M. Charles Cozelet, de Paris, la section d'assistance et d'hygiène nationale des Femmes Françaises, présidée par M. Jules Siegfried, a émis à l'unanimité le vœu que le bain-douche fût obligatoire une fois par mois dans toutes les écoles publiques et privées de France.

NOS PRISONNIERS MORTS

IL Y EN A EN ALLEMAGNE 5.133 DONT 686 ETAIENT PORTES «DISPARUS»

Il résulte des déclarations des membres de la mission militaire française que 5.133 tombes de prisonniers français dont celles de 686 militaires portés disparus, ont été retrouvées en Allemagne.

Le général Dumont a ordonné sous menace de poursuite pour refus d'obéissance aux soldats français séjournant encore en Allemagne d'avoir à se rendre immédiatement en France.

ÉCHOS

LES MERVEILLES DU CHANGE

Il y a à Vienne, en Autriche, une mission américaine qui emploie, naturellement, des dames dactylographes.

Ces jeunes personnes touchent de leur gouvernement 300 dollars par mois, mais comme la couronne autrichienne est tombée à un taux aussi affligeant que dérisoire, leurs 300 dollars valent très bien 19.000 couronnes.

En sorte que les dactylos de la mission américaine mènent, là-bas, une vie de princesse et filent des jours de soie et d'or ; les pâtisseries et les confiseries n'ont pas de meilleures clientes. Elles ont loge à l'Opéra et automobile au mois.

Bref, c'est la bonne vie. Et ce bouquet de dollars (que non ascendant ?) MONTE TOUJOURS.

N'AVOUEZ JAMAIS

Un de nos vieux camarades de journalisme, bohême impénitent, rentrant un matin, de « marche de nuit », fut pincé par un agent zélé — au reste, ne le sont-ils pas tous ? — comme, contre un mur, heu... oui... oui... précisément.

Contravention.

Un beau jour, l'affaire ayant suivi son cours, notre ami est appelé en justice de paix. Citoyen respectueux de toutes les lois et arrêtés — moins un — il se rend à la convocation à l'heure indiquée, mais là, fort de vieux souvenirs de chroniqueur judiciaire, il nie, nie, nie comme un beau diable.

— Absolument. Je nie formellement m'être arrêté le long du mur en question.

— Mais, fait le juge, l'agent a déposé...

— Permettez, bondit notre ami. Dans ce cas, c'est lui le coupable.

PENDANT 20 MOIS Croix, l'escroc en musique, ne fera pas de dupes

LES JUGES DE LILLE L'ONT CONDAMNE

Il y a quelques mois, nous avons longuement entretenu nos lecteurs des amusantes, mais criminelles fantaisies d'un sieur Groux, originaire de Givenchy qui, se faisant passer comme ingénieur, délégué du Ministère des Régions Libérées était venu s'installer à Gondecourt pour étudier le déblaiement et l'élargissement du canal de Seclin. Il embaucha nombre d'ouvriers, jusqu'à 900 à qui il promettait de mirifiques salaires. Entre temps et en attendant le commencement des travaux que l'Administration se plaisait, soi-disant, à retarder, notre maître-chanteur se faisait longuement héberger par des âmes charitables autant que naïves et commandait multitude fournitures de bureau dont il oubliait de payer la note.

N'eut-il pas l'impudence ou l'inconscience, pour calmer les turbulents qui s'inquiétaient du retard des réalisations promises, d'emmener musique en tête, un beau dimanche, toute sa petite troupe de braves ouvriers, ses malheureuses victimes, aux Chantiers du Canal de Seclin. Ce jour-là, la farce touchait à sa fin ; — de chantiers, point ; encore moins de matériaux et d'outillages. D'autre part, les salaires promis n'étaient point payés et Groux, malgré sa superbe assurance, et l'annonce d'autres projets plus grandioses encore, écouait pitoyablement à la Maison d'Arrêt de Lille.

Le drôle n'en était pas à son coup d'essai ; avant de venir dans le Nord, il avait, avec le même système, travaillé la Somme et la Cour d'Aumont avait prononcé contre lui en 1918 une condamnation à 10 mois de prison avec sursis.

Avec sursis, s'étonnera-t-on, un misérable qui trafique du malheur et de la confiance de nos courageuses populations qui veulent reconstruire ! Une expertise médicale avait déclaré Groux de responsabilité limitée.

Hier, devant le tribunal correctionnel, même situation. M. le docteur Raviart, commis aux fins d'examen mental au cours de l'instruction, conclut à une responsabilité limitée. C'est pourquoi Groux s'en tira avec une nouvelle condamnation à 10 mois de prison (tarif d'Amiens) mais sans sursis, au total 20 mois pendant lesquels il ne fera plus de dupes.

La mère voulut La grand' mère refusa La mer le fit

ET CE FUT L'EPOUVANTABLE CRIME DONT MOURUT LE RICHE BEBE

En avril dernier fut commis un crime épouvantable : une mère, dans le but d'hériter de la fortune laissée par son époux à son fils, âgé de 20 mois, avait, en compagnie de son second mari, noyé le bébé dans le port de l'Estaque, à Marseille.

L'instruction, qui avait subit un temps d'arrêt, vient d'être reprise et des commissions rogatoires ont été envoyées à Paris.

En janvier 1916, à Paris, une jeune midinette de 17 ans, Georgette Pizzi, se liait avec un ami de sa sœur, M. Georges Godin, artiste peintre, âgé de 47 ans. Un enfant naquit, le petit Georges, que le peintre reconnut.

Le 2 octobre 1917, M. Godin mourait à la maison de santé Dubois. En vertu d'un acte passé chez Me Chavannes, notaire à Paris, le fils héritait de la majeure partie de la fortune paternelle, environ 180.000 francs, dont la mère toucherait les revenus.

Cinq mois après, la jeune veuve, qui s'ennuyait fort, devenait éperdument amoureuse d'un beau jeune homme, Emile Gourdon, originaire de Grau-du-Roi, dans le Gard. Elle l'épousa le 19 janvier 1918. Après les premières joies de la lune de miel, le couple connut bientôt, à Alger, le besoin d'argent. C'est alors que peu à peu, selon l'accusation, se serait fait jour une pensée abominable : si l'enfant mourait, la mère hériterait et alors ce serait la fortune.

Mme Gourdon jugea plus prudent de confier à sa mère, devenue Mme Galimberti, par un second mariage, l'exécution de la sinistre besogne. L'enfant fut retiré de chez sa nourrice et confié à sa grand'mère, à Paris. Cette dernière commença à recevoir de sa fille une volumineuse correspondance, lettres et télégrammes, où les horribles suggestions étaient renouvelées sous toutes les formes. Mme Galimberti affecta de ne pas comprendre.

C'est alors que Mme Gourdon vint chercher son fils à Paris.

Quelques jours plus tard, M. et Mme Gourdon s'installaient à Marseille, hôtel Mistral, au bord de la mer.

Certain soir de février, la mère se rendit sur la jetée déserte accompagnée de son enfant, et s'évanouit... Elle fut retrouvée — seule — par deux soldats qui l'emportèrent dans une pharmacie. On découvrit plus tard le corps de l'enfant, bercé par les vagues du petit port de l'Estaque...

A son domicile, 21, passage Kuszner, la pauvre grand'mère, accusée par sa famille d'avoir fabriqué les abominables lettres, pleure en redisant la lamentable histoire :

— Les lettres que ma fille m'avait écrites au début de la guerre, ont permis à l'expert de comparer les écritures et de reconnaître, hélas ! que c'est bien Georgette qui a rédigé les lettres d'Alger. On a aussi dû vérifier à Alger le départ des télégrammes. Il n'y a plus de doute. Cependant j'affirme que le style de ces lettres n'est pas du tout celui de ma fille. Son mari a dû les lui dicter. Elle est coupable, mais peut-être n'est-elle pas la plus coupable...

Mme Galimberti n'a pas encore été touchée par les commissions rogatoires, il faut cependant s'attendre à un dénouement prochain du drame.

Pour nos gosses avant ceux des Boches

LES POILUS LE DEMANDENT

M. P.-O. De Sénéchal, président du groupement « Les Camarades de Combat », amicale des Poilus de la Grande Guerre, vient d'adresser la lettre suivante aux directeurs des journaux parisiens :

« Quelques journaux de Paris ont annoncé qu'une vente de charité aurait lieu dimanche 28 courant, à Paris, au profit des enfants des empires centraux. Sans méconnaître la noblesse des sentiments qui animent les organisateurs de cette vente, nous venons, au nom des anciens combattants, leur rappeler respectueusement qu'il y a dans nos régions dévastées des milliers d'enfants qui souffrent du froid et de la faim et que c'est vers eux que doivent tendre tous les efforts de la charité française. Il est inadmissible que de l'argent français soit donné pour les enfants de ceux qui ont causé tant de misères chez nous, aussi longtemps que ces misères ne sont pas entièrement allégées.

» Que les organisateurs de la vente de dimanche quêtent et vendent au profit de nos petits. Tous nous les applaudirons et nous leur porterons notre obole. Il est vraiment temps que nous cessions de songer aux autres avant de songer à nous-mêmes ».

Contes et Nouvelles

L'ENVOUTEMENT

Lorsque Marthe se mariait, je crus que je deviendrais fou de douleur. Je l'aimais si uniquement que je n'avais jamais songé à lui en faire l'aveu. Cela me semblait une chose si naturelle qu'elle fût un jour à moi. Dans tous les cas, je n'aurais jamais supposé qu'elle pût épouser mon ami Pierre, ce bon garçon jovial dont la nature était si éloignée de la sienne. Le soir, au jardin, quand je lui contais mes rêves, elle m'écoutait d'un air pensif. Dès qu'elle parlait, le mystère de sa voix profonde m'oppressait comme un charme. A quoi bon prononcer des mots inutiles ? Ne m'avait-elle pas compris ? Je ne songeais même pas à Pierre. Nous n'avions, quand nous étions tous les trois ensemble, que des conversations de joyeuse banalité. Et ce fut Pierre qu'elle épousa.

La nouvelle me parvint dans la vieille maison de famille où j'aime à m'isoler parfois, à quelques lieues au sud de Paris. Après la stupeur des premiers moments, je voulus protester, me réclamer de ce que je regardais comme mon droit. Je lui écrivis. J'allai la voir. Elle m'accueillit avec une âme lointaine, un étonnement affectueux, et prononça la phrase éternelle : Pourquoi ne l'avez-vous pas dit ? Je n'avais plus rien à dire, dès lors. Je suis allé m'enfermer, comme un mort cherche son tombeau, dans l'antique maison solitaire, décidé à ne plus revoir ni Marthe, ni personne au monde. Et c'est alors que, peu à peu, pareille à un malfaiteur qui force, à pesées lentes, les portes, et pénètre à pas feutrés, l'idée s'est insinuée, heure par heure, dans mon cerveau.

Quand j'étais enfant, j'avais des haines farouches. Un sentiment trop rigoureux de la justice me faisait condamner sans appel tous ceux qui m'avaient déplu. Mon impuissance exagérait ma fureur. Le soir, avant le sommeil, j'évoquais mes ennemis, en un décor de puissance despotique. Des esclaves les faisaient agenouiller. Et quand je leur avais reproché leurs crimes, les bourreaux les torturaient lentement.

C'est à la fois une joie et un malheur de garder toute sa vie l'âme puérile. Les poètes doivent à cette fraîcheur perpétuelle d'impression, d'évoquer et d'exprimer fortement les fantômes de leur imagination. Mais les hommes ordinaires, qui possèdent ce don fatal, souffrent d'un perpétuel désaccord entre leur âme réelle et l'expérience. Ils ne peuvent s'habituer au monde qui les entoure. Ils en créent un autre, où ils vivent, avec l'illusion naïve de commander à l'extérieur.

Ainsi, ceux qui s'adonnent dans la solitude aux pratiques de la magie. Ils s'imaginent qu'il suffit de s'enfermer dans leur chambre, de s'entourer de pentacles, et de dire ardemment : Je veux ! Je veux ! Des rencontres bizarres ont parfois donné créance à cette folie. Certes, si coupables que soient ces pratiques, lequel de nous, à des moments décisifs, ne vendrait pas son âme au diable, pour obtenir ce qu'il convoite désespérément ?

J'avais à ma disposition toute une bibliothèque d'occultisme, léguée par un oncle un peu fou. Après la première crise de désespoir, le découvrement, et, sans doute, une mystérieuse impulsion, m'inspirèrent de rouvrir les livres que j'avais souvent feuilletés.

Un démon surgi des pages me chuchota le conseil maudit. Ma douleur avait fait place à la haine. Ainsi qu'aux heures d'enfance, je souhaitai la mort de celui qui m'avait pris mon bonheur. Des visions nocturnes me révélèrent l'enchantement du mythe de Faust. Et quelques jours après, dans ma solitude, je commençai les cérémonies de l'envoûtement.

J'avais une photographie de Pierre, et quelques menus souvenirs, où, d'après les conceptions magiques, sa personne avait dû laisser des effluves, qui me permettaient d'établir un lien subtil entre nous. J'enfermai dans un bloc de cire toutes les lettres que j'avais de lui. Je façonnai le bloc de cire en ressemblance grossière, suffisante toutefois pour l'évocation. Une nuit sans lune, dans un carrefour de la forêt, où jadis un misérable s'était pendu, je portai la statuette, dissimulée dans un voile noir. Et, l'ayant aspergée avec l'eau bénite que j'avais volée à l'église, je la baptisai suivant les formules, du nom de mon ennemi, en faisant le signe de croix à rebours.

Et depuis lors, tous les soirs, pendant treize jours, treize étant le chiffre de l'amour et de la mort, dans la chambre retirée où j'avais déposé l'image, je fis les incantations. Je la maudis par les sept planètes, par les glaives et par les roues. J'appelai sur elle fureur des gnomes, des sylphes, des ondins et des salamandres, pour que tous les éléments fussent conjurés. Et chaque fois, dans le corps de cire, j'enfonçais une aiguille lentement, avec l'idée de l'enfoncer dans le corps de chair. Jusqu'à ce que, le dernier jour, je traversai d'un geste de haine le milieu de la poitrine pour tuer le cœur de mon ennemi. Et cependant je répétais, d'une voix monotone et obstinée : Je veux qu'il meure. Je le veux.

Je me couchai, ce soir-là, avec l'impression obscure que je venais de commettre un meurtre. En même temps, chose bizarre, l'excès même de ma fureur m'en faisait comprendre la vanité. Comme délivré par le geste, j'en arrivai à sourire, par intervalles, de ce qui me paraissait, après coup, un enfantillage. Le lendemain, je brûlai le bloc de cire et les lettres. Une longue promenade à cheval dissipa les fumées magiques dont s'était entêbéré mon cerveau. Il ne me resta que l'impression d'avoir au moins blessé ma douleur. Je partis, peu de jours après, pour Paris, décidé à tenter une réaction. J'étais jeune. La vie me gardait encore quelques revanches et quelques joies.

En arrivant, je trouvai la lettre de Marthe, qui me faisait part de la mort de son mari.

Dans le désarroi profond où l'avait jetée cet événement imprévu, elle avait pensé aussitôt à mon amitié. Je sentais, d'ailleurs, dans ses phrases, plus d'étonnement pénible que de vraie douleur. Comme je m'y attendais, le mariage n'avait dû être pour elle qu'une sérieuse formalité. Elle n'avait éprouvé que l'affection conventionnelle qui, pour beaucoup d'âmes (ah ! les malheureuses !) est l'équivalent de l'amour. Je cherchai vainement dans sa lettre le grand cri de désespoir. Mais la chose essentielle était le détail de l'événement. Pierre était mort le jour et le soir où j'avais enfoncé l'aiguille dans le cœur de cire. Le malheureux, me disait-elle, avait souffert quelque temps de douleurs lancinantes dans les membres, puis il avait succombé, subitement, sans autre symptôme. Les médecins, appelés, avaient diagnostiqué l'embolie.

. . . . . .

J'ai épousé Marthe, après les délais convenables, aussitôt que je l'ai pu. Il ne m'a pas été malaisé de lui oublier le disparu. L'a-t-il oublié, moi aussi ? Qu'importe ! Elle m'aime, et je suis heureux, d'un bonheur que j'avais cru impossible, et qui me le paraît encore, malgré sa réalité, tellement il est profond. Tout le reste n'est que chimères. Si parfois j'éprouve un léger frisson en songeant à la mort que j'ai désirée, je me dis pour me rassurer qu'il n'y a dans l'existence que coïncidences et hasards. La folie d'un solitaire ne peut avoir d'influence sur les événements extérieurs. Et si je me trompe, si je fus coupable, et que je doive un jour expier, j'aurai tout de même gagné à l'échange, forcément. Les démons peuvent venir et m'emporter sur leurs ailes noires. Mon souvenir éternel fera de l'enfer un paradis.

**GABRIEL D